

Compte-rendu

Intitulé de la réunion	Comité de pilotage restreint des sites Natura 2000 « Massif du Canigou », « Conques de la Preste » et « Canigou – Conques de la Preste ».	
Date	24/02/20	
Lieu	Montalba le Château	
Commune de Mantet		Maryse Maury
Commune de Py		Excusé
Commune de Casteil		Excusé
Commune de Vernet les bains		Excusé
Commune de Fillols		Excusé
Commune de Taurinya		Bernard Loupiens
Commune de Clara-Villerach		Excusé
Commune d'Estoher		Excusé
Commune de Prats de Mollo la Preste		Excusé
Communauté de Communes Canigó Conflent		Excusé
Communauté de Communes du Haut Vallespir		Excusé
Département des Pyrénées-Orientales		Robert Olive
Pays Pyrénées-méditerranée		Excusé
Syndicat mixte Canigó Grand Site		Ségolène Neuville
Parc naturel régional des Pyrénées catalanes		Excusé
SMIGA du Tech		Excusé
<i>CBN méditerranéen de Porquerolles</i>		<i>Excusé</i>
<i>Office français de la biodiversité</i>		<i>Excusé</i>
<i>Office national des Forêts</i>		Pierre Demangeat
Objectifs de la réunion	Désignation de la structure porteuse de l'animation des sites Natura 2000 Massif du Canigou, Conques de la Preste et Canigou-Conques de la Preste.	

Le Syndicat mixte Canigó Grand Site (SMCGS) assure actuellement le portage de trois sites Natura 2000.

Conformément au guide relatif à la gestion des sites Natura 2000, il est nécessaire de procéder tous les trois ans à la désignation de la structure porteuse d'un site Natura 2000.

Un comité de pilotage restreint aux collectivités territoriales et à leurs groupements est ainsi réuni pour procéder à cette désignation. La décision est prise par les membres présents d'autoriser le renouvellement du portage de l'animation des trois sites Natura 2000 par le Syndicat mixte Canigó Grand Site, pour une durée de trois ans.

RELEVÉ DE DÉCISION :

Les membres du comité de pilotage restreint approuvent le renouvellement du SMCGS en tant que structure porteuse de l'animation des sites Natura 2000 « Massif du Canigou », « Conques de la Preste », et « Canigou-Conques de la preste », pour une durée de 3 ans.